



**UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES HUMAINES**
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

**Licence mention Philosophie
+ LAS 3 Philosophie**

Conseil de Gestion : avis favorable le 03/07/2025



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Mathilde BREMOND - Mathilde.Bremond@uca.fr

Parcours, Niveau 1 à 3	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N2-N3	Laura Berchielli	Laura.BERCHIELLI@uca.fr
Préparation aux concours	Vincent Gérard	Vincent.GERARD@uca.fr

Contact en scolarité : AUGHEARD Laetitia, Laetitia.augheard@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Non contrôlée
Assiduité aux TP	Non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 60 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution ou neutralisation à l'EC Absence injustifiée => l'étudiant.e est déclaré.e défaillant.e dès la 1ère absence injustifiée à l'EC

Un appel peut être fait dans le cadre de l'accompagnement des étudiant.e.s à la réussite

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés
Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI Si dans ParcourSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit. Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.
Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 3 absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Aucun stage obligatoire de N1 à N3		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Galinon Henri (henri.galinon@uca.fr)

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Majeure	S1 : UE 10 à 16 S2 : UE 20 à 24	36	X		
Mineures	S1 : UE10, 11, 12, 14 S2 : UE20, 21, 22, 23	18	X		
Transversales	S2 : UE 25 et 26	6	X		

Niveau 2 - Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Majeure	S3 : UE 30 à 35 S4 : UE 40 à 45	36	X		
Mineures	S3 : UE1, 2, 3, 30, 31, 32, 34, 36, 37, 38 S4 : UE1, 2, 40, 41, 43, 46, 47	15	X		
Transversales	S3 : UE 39 S4 : UE 48 et 49	9	X		

Niveau 3 - Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Majeure	S5 : UE 50 à 55 S6 : UE 60 à 65	36	x		
Mineures	S5 : UE1, 2, 3, 56, 57, 58 S6 : UE1, 2, 66, 67	15	x		
Transversales	S5 : UE 59 S6 : UE 68 et 69	9	x		

Niveau 3 - Licence Accès Santé Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Majeure	S5 : UE 50 à 55 S6 : UE 60 à 65	36	x		
Mineures	S5 : UE 56 à 58 S6 : UE 66 et 67	15	x		
Transversales	S5 : UE 59 S6 : UE 68 et 69	9	x		

Licence Philosophie - NIVEAU 1

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **21** crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1 MAJEURE		UE 10 : Esthétique et culture 1	3												
		EC : Esthétique et culture 1		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 11 : Philosophie morale et politique 1	3												
		EC : Philosophie morale et politique 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 12 : Histoire de la philosophie contemporaine 1	3												
		EC : Histoire de la philosophie contemporaine 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 13 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 1	3												
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 14 : Texte philosophique	3												
		EC : Texte philosophique		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 15 : MTU disciplinaire + MTU adapté	3												
		EC : MTU disciplinaire + MTU adapté		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 16 : Esprit critique et culture scientifique	3												
		EC : Esprit critique et culture scientifique		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		MINEURE ARTS DU SPECTACLE													
		UE 10 : Cinéma, histoire et société	3												
		EC : Cinéma, histoire et société		1	EvT		1	E	3h	1	E	2h	1	E	2h
		UE 11 : Cinéma, naissance d'un art	3												
		EC : cinéma, naissance d'un art		1	EvT		1	E	3h	1	E	2h	1	E	2h
		UE 12 : Histoire de la musique 1	3												
		EC : Histoire de la musique 1		1	EvT		1	E	2h	1	A		1	E	2H

MINEURE LETTRES (3 UE à choisir parmi UE 10 - UE 11 - UE 12 - UE 13)														
HISTOIRE LITTERAIRE 1 (1 UE au choix)														
1 MINEURE	UE 10A : Histoire littéraire 1 : Prog A	3												
	EC : Hist. littéraire 1 : Programme A		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 10B : Histoire littéraire 1 : Prog B	3												
	EC : Hist. littéraire 1 : Programme B		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 10C : Histoire littéraire 1 : Prog C	3												
	EC : Hist. littéraire 1 : Programme C		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 10 : Hist. littéraire : Littérature antique	3												
	EC : Hist. littéraire : Littérature antique		1	EvC	100	2	E	1h	1	E	2h	1	E	1h30
	UE 11 : Introduction à la linguistique	3												
	EC : Introduction à la linguistique		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 12 : Langues et Cultures de l'Antiquité (1 EC au choix) :	3												
	EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h
1 MINEURE	EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
	EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
LITTÉRATURE COMPARÉE S1 (1 UE au choix)														
UE 13A : Littérature comparée : Progr A	3													
EC : Litt. Comparée : Programme A		1	EvC	100	2	E + O	h/15-30m	1	E	2h	1	E	2h	
UE 13B : Littérature comparée : Progr B	3													
EC : Litt. comparée: Programme B		1	EvC	100	2	E + O	h/15-30m	1	E	2h	1	E	2h	
UE 13C : Littérature comparée : Progr C	3													
EC : Litt. comparée: Programme C		1	EvC	100	2	E + O	h/15-30m	1	E	2h	1	E	2h	
MINEURE SOCIOLOGIE : UE 10 + UE 11 ou UE 12														
1 MINEURE	UE 10 : Fondamentaux	6												
	EC 1 : CM Introduction à la sociologie		0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC 2 : CM Introduction à l'anthropologie		0,5	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	(choix) UE 11 : Evolution socio-économique de la France contemporaine	3												
	EC : CM Evolution socio-économique de la France contemporaine		1	EvC	100	2	A (1)	20 min	2	A (1)	20 min	1	A (1)	30 mn
	(choix) UE 12 : Psychologie sociale	3												
	EC : CM Introduction à la psychologie sociale		1	EvT		1	E	1h30	1	A (3)		1	E	1h30
		30												

	UE 20 : Histoire de la philosophie moderne 1	3												
	EC : Histoire de la philosophie moderne 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
	UE 21 : Histoire de la philosophie contemporaine 2	3												
	EC : Histoire de la philosophie contemporaine 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
	UE 22 : Philosophie morale et politique 2	3												
	EC : Philosophie morale et politique 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
	UE 23 : Métaphysique	3												
	EC : Métaphysique		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
	UE 24 : Logique	3												
	EC : Logique		1	EvC	90/10	2	E + A	2 H	1	E	2H	1	E	2H
2	UE 25 : MTU/O2i/MDD	3												
	EC 1 : MTU disciplinaire		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
	EC 2 : O2i		1	EvT		1	A	55 min				1	A	55 min
	EC 3 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale													
	UE 26 : Langue vivante au choix	3												
	LANSAD Allemand													
	LANSAD Italien													
	LANSAD Espagnol													
	LANSAD Néerlandais													
	LANSAD Portugais													
	LANSAD Polonais													
	LANSAD Russe													
	LANSAD Anglais													
	EC Français Langue Étrangère au choix, en plus de la langue vivante, pour les étudiants internationaux (obligatoire en parcours adapté)													
	EC Français Langue étrangère		1	EvC	100	2	E+O		2	E+O		1	O	20 min
	MINEURE ARTS DU SPECTACLE - (UE 20 OU UE REOPASS + UE21 + UE23)													
	UE 20 : Histoire du théâtre au 18ème siècle	3												
	EC : Histoire du théâtre au 18ème siècle		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 21 : Histoire de la musique 2	3												
	EC : Histoire de la musique 2		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 25 : Artistes et sociétés	3												
	EC : Artistes et sociétés		1	EvT	100	1	E	3h	1	E	2h	1	E	2h

	UE REOPASS	3												
	EC : RéoPass		1	EVC	100	2	A** + O		1	O	20 min	1	O	20 min
MINEURE LETTRES (3 UE à choisir parmi UE 20 - UE 21 - UE 22 - UE 23 ou UE 20 ou REOPASS)														
HISTOIRE LITTERAIRE 2 (1 UE au choix)														
	UE 20A : Histoire littéraire 2 : Progr A	3												
	EC : Hist. littéraire 2 : Programme A		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 20B : Histoire littéraire 2 : Progr B	3												
	EC : Hist. littéraire 2 : Programme B		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 20C : Histoire littéraire 2 : Progr C	3												
	EC : Hist. littéraire 2 : Programme C		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
LITTÉRATURE FRANÇAISE 2 (1 UE au choix)														
	UE 21A : Litt. Française 2 : Progr A	3												
	EC : Litt. française: Programme A		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn
	UE 21B : Litt. Française 2 : Progr B	3												
	EC : Litt. française: Programme B		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn
	UE 22 : Langues et Cultures de l'Antiquité (1 EC au choix):	3												
	EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
	EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
LITTÉRATURE COMPAREE OU ANTIQUE (1 UE au choix)														
	UE 23A : Litt. comparée : Progr A	3												
	EC : Litt. Comparée : Programme A		1	EvC	100	2	E et O	h/15-30m	1	E	2h	1	E	2h
	UE 23B : Litt. comparée : Progr B	3												
	EC : Litt. comparée: Programme B		1	EvC	100	2	E et O	h/15-30m	1	E	2h	1	E	2h
	UE 20 : Hist. littéraire antique S2	3												
	EC : Histoire littéraire antique S2-S4		1	EvC	100	2	E	1h	1	E	2h	1	E	1h30
	UE REOPASS	3												
	EC : RéoPass		1	EVC	100	2	A** + O		1	O	20 min	1	O	20 min
MINEURE SOCIOLOGIE														
	UE 20 : Fondamentaux S2	3												
	EC 2 : CM Sociologie de l'éducation		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
	Choix 1 : UE 21 ou UE REOPASS													
	UE 21 : Normes et déviances	3												
	EC : CM Normes et déviances		1	EvC	100	2	A (1)	20min	2	A (1)	20min	1	A (1)	30mn

2	MINEUR	UE REOPASS	3												
		EC : RéoPass		1	EVC	100	2	A** + O		1	O	20 min	1	O	20 min
		Choix 2 : UE 20 ou UE 22													
		UE 20 : Fondamentaux S2	3												
		EC 1 : CM Méthodes des sciences sociales		1	EvC	100	2	A (1)	20min	2	A (1)	20min	1	A(1)	30mn
		UE 22 : Actualités	3												
		EC : CM Actualités sociales		1	EvC	100	2	A (1) + E	30 mn+1h	1	E	1h	1	E	1h
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S2 UE 24 : 90% devoir sur table de 2h + 10 % QCM

S1 UE 10 UE 14 - UE 15 - UE 16 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S2 UE 25 - MTU : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S2 UE 25 - O2i : QCM en ligne

S2 UE 25 - Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

Mineure Arts du spectacle : UE 12 et UE 14 : nature de l'épreuve "Autre" : exercice pratique lié au domaine artistique et culturel étudié ou devoir maison, dossier

Mineure sociologie : A (1) : QCM en ligne

S2 UE Réopass : A** : Travail à rendre

Licence Philosophie - NIVEAU 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	MAJEURE	UE 30 : Métaphysique 2	3												
		EC : Métaphysique 2		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	E	4H
		UE 31 : Epistémologie 1	3												
		EC : Epistémologie 1		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 32 : Histoire de la philosophie moderne 2	3												
		EC : Histoire de la philosophie moderne 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 33 : Logique 2	3												
		EC : Logique 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE 34 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 2	3												
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 2		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 36 : MTU disciplinaire	3												
		EC : MTU disciplinaire		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
TRANSVERSAL	UE 39 : Langue vivante au choix	3													
	LANSAD Allemand			Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences du Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)											
	LANSAD Italien														
	LANSAD Espagnol														
	LANSAD Néerlandais														
	LANSAD Portugais														
	LANSAD Polonais														
	LANSAD Russe														
	LANSAD Anglais														
	EC Français Langue Étrangère au choix, en plus de la langue vivante, pour les étudiants internationaux														
	EC Français Langue Étrangère			1	EvC	100	2	E+O		2	E+O		1	O	20 min

MINEURE DISCIPLINAIRE PHILOSOPHIE													
UE 35 : Texte philosophique en langue étrangère	3												
EC : Texte philosophique en langue étrangère		1	EvC	100	2	A		1	A	1H	1	O	1H
UE 37 : Séminaire - Philosophie 1 OU Séminaire - Préparation concours	3												
EC : Séminaire - Philosophie 1		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H
EC : Séminaire - Préparation concours		1	EvC	100	2	E		2	A		1	A	
UE 38 : Séminaire - Histoire de la philosophie 1	3												
EC : Séminaire - Hist de la philosophie 1		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H
MINEURE ARTS DU SPECTACLE													
UE 30 : Cinéma documentaire	3												
EC : Cinéma documentaire		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	E	2h
UE 32 : Histoire du théâtre 19ème siècle	3												
EC : Histoire du théâtre 19ème siècle		1	EvT/EvC	50	3	E	3h	1	E	3h	1	E	2h
UE 34 : Musiques populaires modernes	3												
EC : Musiques populaires modernes		1	EvT/EvC	50	3	E + A + O	2h	1	E	2h	1	E	2h
MINEURE LETTRES (3 UE à choisir)													
HISTOIRE LITTERAIRE 3 (1 UE au choix) :													
UE 30A : Hist. littéraire 3 : Progr A	3												
EC : Hist. littéraire 3 : Programme A		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 30B : Hist. littéraire 3 : Progr B	3												
EC : Hist. littéraire 3 : Programme B		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
LITTERATURES LM S3 (1 UE au choix) :													
UE 31A : Litt. française : Progr A	3												
EC : Litt. française : Programme A		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn
UE 31B : Litt. française : Progr B	3												
EC : Litt. française : Programme B		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn
UE 31C : Littérature de jeunesse	3												
EC : Littérature de jeunesse		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn

UE 30 : Littérature antique	3												
EC : Littérature antique		1	EvC	100	2	E	1h	1	E	2h	1	E	1h30
UE 32 : Langues et Cultures de l'Antiquité (1 EC au choix) :	3												
EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h
EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h
EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h	1	E	3h	1	O	30min
EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h	1	E	2h	1	O	30mn

MINEURE SOCIOLOGIE													
UE 30 : Fondamentaux	3												
EC 1 : CM Auteurs et théories		1	EvC	100		A(1) + E	30mn+2h		E	2h		E	2h
UE 31 : Problèmes démographiques contemporains	3												
EC : CM Problèmes démographiques contemporains		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 32 : Genre et socialisation	3												
EC : CM Genre et socialisation		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
MINEURE LETTRES-ADMINISTRATION													
UE 1 : Droit constitutionnel	3												
EC : Droit constitutionnel		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15mn
UE 2 : Finances publiques	3												
EC : Finances publiques		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
UE 3 : Histoire du monde	3												
EC : Histoire du monde		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
MINEURE LETTRES-SCIENCES													
UE 1 : Métiers de l'enseignement et de l'éducation	3												
EC : Métiers de l'enseignement et de l'éducation		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
UE 2 : Littérature de jeunesse et arts visuels	3												
EC 1 : Littérature de jeunesse		0,5	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
EC 2 : Arts visuels		0,5	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
UE 3 : Sciences de la vie et de l'environnement et sciences de la matière 1	3												
EC : Sciences Physiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	O	15 mn

	UE 40 : Philosophie morale et politique 3	3												
	EC : Philosophie morale et politique 3		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
	UE41 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 3	3												
	EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 3		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	20min
	UE 42 : Histoire de la philosophie moderne 3	3												
	EC : Histoire de la philosophie moderne 3		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
	UE 43 : Prepro : Histoire de la philosophie contemporaine OU Métiers de l'enseignement	3												
	EC : Prepro : Histoire de la philosophie contemporaine OU Métiers de l'enseignement		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1h
4	UE 44 : Epistémologie formelle 1	3												
	EC : Epistémologie formelle 1		1	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	3h
	UE 45 : Métaphysique 3	3												
	EC : Métaphysique 3		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1h
	UE 48 : Langue vivante au choix	3												
	LANSAD Allemand	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences du Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)												
	LANSAD Italien													
	LANSAD Espagnol													
	LANSAD Néerlandais													
	LANSAD Portugais													
	LANSAD Polonais													
	LANSAD Russe													
	LANSAD Anglais													
	EC Français Langue Étrangère au choix, en plus de la langue vivante, pour les étudiants internationaux													
	EC Français Langue Étrangère		1	EvC	100	2	E+O		2	E+O		1	O	20 min
	UE 49 : UE Projet Professionnel Personnel (1 PPP au choix)	3												
	EC : PPP		Listes et modalités des PPP proposés par l'UFR Lettres disponibles sur le site lettres.uca.fr											
	MINEURE SPECIALISATION PHILOSOPHIE													
	UE 46 : Séminaire - Histoire de la philosophie 2	3												

EC : Séminaire - Histoire de la philosophie 2		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H
UE 47 : Séminaire - Philosophie 2	3												
EC : Séminaire - Philosophie 2		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H

MINEURE ARTS DU SPECTACLE

UE 41 : Dramaturgie musicale	3												
EC : Dramaturgie musicale		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 43 : Scènes du monde	3												
EC : Scènes du monde		1	EvC	100	2	E + A	2h	1	A	2h	1	A	2h

MINEURE LETTRES (2 UE à choisir)

LITTERATURES S4 (1 UE au choix) :

4

UE 40A : Litt. française : Progr A	3												
EC : Litt. française : Programme A		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn
UE 40B : Litt. française : Progr B	3												
EC : Litt. française : Programme B		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	O	30mn
UE 40C : Littérature de jeunesse	3												
EC : Littérature de jeunesse		1	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	O	30mn
UE 40 : Littérature antique	3												
EC : Littérature antique		1	EvC	100	2	E	1h	1	E	2h	1	E	1h30
UE 41 : Langues et cultures de l'antiquité S4 (1 EC au choix) :	3												
EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h
EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h
EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h	1	E	3h	1	O	30min
EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn
EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h	1	E	2h	1	O	30mn

MINEURE LETTRES-ADMINISTRATION

UE 1 : Géopolitique	3												
EC : Géopolitique		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
UE 2 : Histoire politique	3												
EC : Histoire politique		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00

MINEURE LETTRES-SCIENCES

UE 1 : Français	3												
EC : Français		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
UE 2 : Mathématiques	3												
EC : Mathématiques		1	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

4
MINEURE

MINEURE SOCIOLOGIE												
UE 40 : Sociologie des territoires	6											
EC 1 : CM Sociologie urbaine		0,5	EvC	100	2	A (3)		1	A (3)		1	A (3)
		0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E
	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3 UE 34 - 35 - 36 - 37 -38 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S4 UE 41 - 43 - 46 -47 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

Mineure Arts du spectacle : UE 34 ET UE 43 : nature de l'épreuve "Autre" : exercice pratique lié au domaine artistique et culturel étudié, devoir maison, dossier

Mineure Sociologie : A (1) QCM en ligne - A (3) Devoir maison

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

Licence Philosophie - NIVEAU 3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **30** crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	MAJEURE	UE 50 : Métaphysique 4	3												
		EC : Métaphysique 4		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 51 : Epistémologie 2	3												
		EC : Epistémologie 2		1	EvT		1	E	4H	1	E	4h	1	O	1H
		UE 52 : Histoire de la philosophie moderne 4	3												
		EC : Histoire de la philosophie moderne 4		1	EvT		1	E	4H	1	E	4h	1	O	1H
		UE 53 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 4	3												
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 4		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 54 : Texte philosophique en langue étrangère	3												
		EC : Texte philosophique en langue étrangère		1	EvC	100	2	A		1	A	1H	1	O	1H
		UE 55 : Philosophie morale et politique 4	3												
		EC : Philosophie morale et politique 4		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	O	1H

	UE 59 : Langue vivante au choix	3														
TRANSVERSAL	LANSAD Allemand	3														
	LANSAD Italien															
	LANSAD Espagnol															
	LANSAD Néerlandais															
	LANSAD Portugais															
	LANSAD Polonais															
	LANSAD Russe															
5	LANSAD Anglais															
	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences du Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)															
	EC Français Langue Étrangère au choix, en plus de la langue vivante, pour les étudiants internationaux															
	EC Français Langue Étrangère		1	EvC	100	2	E+O		2	E+O		1	O	20 min		
	MINEURE SPECIALISATION PHILOSOPHIE															
	UE 56 : Esthétique et culture 2	3														
	EC : Esthétique et culture 2		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H		
MINEURE	UE 57 : Epistémologie formelle 2	3														
	EC : Epistémologie formelle 2		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	O	1H		
	UE 58 : Séminaire - Philosophie 3 OU	3														
	Séminaire préparation concours															
	OU option Lettres classiques															
	EC : Séminaire - Philosophie 3		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H		
	EC : Séminaire - Préparation concours		1	EvC	100	2	E		2	A		1	A			
	Option Lettres classiques (1 EC au choix)															
	EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h		
	EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h		
	EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h	1	E	3h	1	O	30min		
	EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn		
	EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn		
	EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h	1	E	2h	1	O	30mn		
	MINEURE LETTRES-ADMINISTRATION															
	UE 1 : Libertés publiques	3														
	EC : Libertés publiques		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00		

5	MINIÈRE	UE 2 : Droit de la décentralisation	3												
		EC : Droit de la décentralisation		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
		UE 3 : Droit de l'union Européenne	3												
		EC : Droit de l'union Européenne		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
		MINEURE LETTRES-SCIENCES													
		UE 1 : Français	3												
		EC : Français		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
		UE 2 : Sciences de la vie et de l'environnement et sciences de la matière 2	3												
		EC : Géologie-Biologie		1	EvT		1	E	1H00	1	E	1H00	1	E	1H00
		UE 3 : Mathématiques	3												
		EC : Mathématiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
6	MAJEURE		30												
		UE 60 : Métaphysique 5	3												
		EC : Métaphysique 5		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	O	1H
		UE 61 : Epistémologie 3	3												
		EC : Epistémologie 3		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 62 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 5	3												
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 5		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	O	1H
		UE 63 : Histoire de la philosophie moderne 5	3												
		EC : Histoire de la philosophie moderne 5		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 64 : Histoire de la philosophie contemporaine 4	3												
		EC : Histoire de la philosophie contemporaine 4		1	EvC	100	2	E		1	A		1	O	1H
		UE 65 : Prepro : Séminaire - Philosophie 4	3												
		EC : Prepro : Séminaire - Philosophie 4		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H

	UE 68 : UE libre	3													
	EC : UE Libre			Catalogue des UE libres consultable sur : https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-ue-libres											
	UE 69 : Langue vivante au choix	3													
	LANSAD Allemand														
	LANSAD Italien														
	LANSAD Espagnol														
	LANSAD Néerlandais														
	LANSAD Portugais														
	LANSAD Polonais														
	LANSAD Russe														
	LANSAD Anglais														
	EC Français Langue Étrangère au choix, en plus de la langue vivante, pour les étudiants internationaux														
	EC Français Langue Étrangère		1	EvC	100	2	E+O		2	E+O		1	O	20 min	
6 MINEURE	MINEURE SPECIALISATION PHILOSOPHIE														
	UE 66 : Philosophie morale et politique 5	3													
	EC : Philosophie morale et politique 5		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	O	1H	
	UE 67 : Séminaire - Histoire de la Philosophie 3	3													
	OU option Lettres classiques														
	EC : Séminaire - Histoire de la Philos.3		1	EvC	100	2	A		1	A		1	O	1H	
	Option Lettres classiques (1 EC au choix)														
	EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h	1	E	2h	1	E	2h	
	EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h	1	E	2h	1	E	2h	
	EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h	1	E	3h	1	O	30mn	
	EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn	
	EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h	1	E	2h	1	O	15mn	
	EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h	1	E	2h	1	O	30mn	

		MINEURE LETTRES-ADMINISTRATION												
6 MINEURE	UE 1 : Droit administratif	3												
	EC : Droit administratif		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
	UE 2 : Histoire de l'administration	3												
	EC : Histoire de l'administration		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	MINEURE LETTRES-SCIENCES													
	UE 1 : Français	3												
	EC : Français		1	EvC	100	2	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 2 : Mathématiques	3												
	EC : Mathématiques		1	EvC	100	2	E	1h	1	E	2h00	1	E	1h30
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S5 UE 50 - 53 - 55 - 56 - 58 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S6 UE 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire en N3, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 ou N2 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

Licence accès santé Histoire - Lettres - Philosophie : NIVEAU 3

Les étudiants de LAS3 sont inscrits en N3 Histoire, N3 Lettres parcours Lettres modernes, N3 Lettres parcours Lettres classiques ou N3 Philosophie

LAS3 Philosophie

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examen			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	MAJEUVE	UE 50 : Métaphysique 4	3												
		EC : Métaphysique 4		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
		UE 51 : Epistémologie 2	3												
		EC : Epistémologie 2		1	EvT		1	E	4H				1	O	1H
		UE 52 : Histoire de la philosophie moderne 4	3												
		EC : Histoire de la philosophie moderne 4		1	EvT		1	E	4H				1	O	1H
		UE 53 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 4	3												
		EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 4		1	EvC	100	2	E					1	O	1H
		UE 54 : Texte philosophique en langue étrangère	3												
		UE 6 : Texte philosophique en langue étrangère		1	EvC	100	2	A		1	A	1H	1	O	1H
	TRANSV	UE 55 : Philosophie morale et politique 4	3												
		EC : Philosophie morale et politique 4		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	O	1H
MINEURE	TRANSV	UE 59 : Langue vivante	3												
		EC : Anglais		1	EvC		2	E et A	E:1h A				1	E	1h
	Mineure Spécialisation Philosophie														
	UE 56 : Esthétique et culture 2	3													
	EC : Esthétique et culture 2		1	EvC	100	2	E						1	O	1H
MINEURE	PHILOSOPHIE	UE 57 : Epistémologie formelle 2	3												
		EC : Epistémologie formelle 2		1	EvT		1	E	2H				1	O	1H

	UE 58 : Séminaire - Philosophie 3	3											
5	OU option Lettres classiques												
	EC : Séminaire - Philosophie 3		1	EvC	100	2	A					1	O
	Option Lettres classiques (1 EC au choix)												
	EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h				1	E
	EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h				1	E
	EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h				1	O
	EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O
	EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O
	EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h				1	O
		30											
	UE 60 : Métaphysique 5	3											
	EC : Métaphysique 5		1	EvT		1	E	4H				1	O
	UE 61 : Epistémologie 3	3											
	EC : Epistémologie 3		1	EvC	100	2	E					1	O
	UE 62 : Histoire de la philosophie antique et médiévale 5	3											
	EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 5		1	EvC	100	2	E					1	O
	UE 63 : Histoire de la philosophie moderne 5	3											
	EC : Histoire de la philosophie antique et médiévale 5		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	O
	UE 64 : Histoire de la philosophie contemporaine 4	3											
	EC : Histoire de la philosophie contemporaine 4		1	EvC	100	2	E					1	O
	UE 65 : Prepro : Séminaire - Philosophie 4	3											
	EC : Prepro : Séminaire - Philosophie 4		1	EvC	100	2	A					1	O
	UE 68 : UE libre	3											
	EC : UE libre		Catalogue des UE libres consultable sur : https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-ue-libres										
	UE 69 : Langue vivante	3											
	EC : Anglais		1	EvC	100	2	E+O	3h*+10min				2	E+O
	Mineure Spécialisation Philosophie												
	UE 66 : Philosophie morale et politique 5	3											
	EC : Philosophie morale et politique 5		1	EvT		1	E	4H	1	E	4H	1	O

	UE 67 : Séminaire - Histoire de la Philosophie 3 OU option Lettres classiques	3												
	EC : Séminaire - Histoire de la Philos.3		1	EvC	100	2	A					1	O	1H
Option Lettres classiques (1 EC au choix)														
6 MINIATURE	EC : Latin 1 (débutant)		1	EvC	100	2	E	1h/2h				1	E	2h
	EC : Latin 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	2	E	2h/2h				1	E	2h
	EC : Latin 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h/3h				1	O	30min
	EC : Grec 1 (débutant)		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn
	EC : Grec 2 (intermédiaire)		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn
	EC : Grec 3 (confirmé)		1	EvC	100	2	E	2h				1	O	30mn
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S5 UE 50 - 53 - 55 - 56 - 58 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites

S6 UE 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 : nature de l'épreuve "Autre" : travaux en groupe, présentation orale, productions écrites



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2025 - 2026

**LANSAD - Langues pour étudiants
Spécialistes d'Autres Disciplines**

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE PSSSE: N1 Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: Rebecca ADLER Masters: Anne IOTZ	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr marijoy.taillandier@uca.fr rebecca.adler@uca.fr anne.iotz@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Priscilla WIND Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Irene CACOPARDI Néerlandais : M. Imco LANTING Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Irene.CACOPARDI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

**La composante
distingue absences
justifiées /
injustifiées
pour les épreuves
d'évaluation continue**

Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

**La composante ne
distingue pas
absences justifiées /
injustifiées
pour les épreuves
d'évaluation continue**

Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **3 crédits**

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Anglais STAPS													
1	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1 ou 2	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

LANSAD Anglais SCIENCES														
2	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE														
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5m in	
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min	
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min	
LANSAD Anglais PSSSE EAD														
N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min	
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre



**UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES HUMAINES**
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

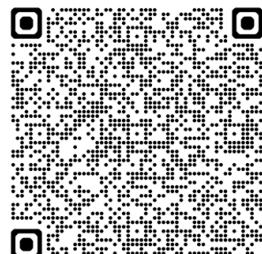
**UE LES METIERS DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'EDUCATION SEMESTRE 4**

Conseil de Gestion : avis favorable le 03/07/2025



Approuvé par le
CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique du Parcours : Eric Valière

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Les métiers de l'enseignement et de l'éducation semestre 4 de la N2	Eric Valière	Eric.Valiere@uca.fr

Contact en scolarité : Marie RANCE - Pluri.LCHS@uca.fr ou Marie.Rance@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Non contrôlée
Assiduité aux TP	Non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà d'une heure après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution ou neutralisation à l'EC Absence injustifiée => l'étudiant.e est déclaré.e défaillant.e dès la 1ère absence injustifiée à l'EC

Un appel peut être fait dans le cadre de l'accompagnement des étudiant.e.s à la réussite

UE
LES METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION SEMESTRE 4

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : sans objet

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4		UE 1 : Les métiers de l'enseignement et de l'éducation	3												
		EC 1 : Les métiers de l'enseignement et de l'éducation (semestre 4)		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
			3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.



**UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES HUMAINES**
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

UE PLURIDISCIPLINAIRES

Parcours 1 : Lettres-Administration

Parcours 2 : Lettres-Sciences

Conseil de Gestion : avis favorable le 03/07/2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique des Parcours : Laurent LAMOINE

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Lettres-Administration		
Lettres-Sciences	Laurent LAMOINE	Laurent.LAMOINE@uca.fr

Contact en scolarité : Marie RANCE Pluri.LCHS@uca.fr ou Marie.RANCE@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Non contrôlée
Assiduité aux TP	Non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 60 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution ou neutralisation à l'EC Absence injustifiée => l'étudiant.e est déclaré.e défaillant.e dès la 1ère absence injustifiée à l'EC

UE PLURIDISCIPLINAIRES LETTRES-ADMINISTRATION

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : sans objet

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 1 : Droit constitutionnel	3												
		EC : Droit constitutionnel		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15mn
		UE 2 : Finances publiques	3												
		EC : Finances publiques		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
		UE 3 : Histoire du monde	3												
		EC : Histoire du monde		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
4			9												
		UE 1 : Géopolitique	3												
		EC : Géopolitique		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
		UE 2 : Histoire politique	3												
		EC : Histoire politique		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
			6												

	UE 1 : Libertés publiques	3												
	EC : Libertés publiques		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 2 : Droit de la décentralisation	3												
5	EC : Droit de la décentralisation		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 3 : Droit de l'union Européenne	3												
	EC : Droit de l'union Européenne		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
		9												
	UE 1 : Droit administratif	3												
6	EC : Droit administratif		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
	UE 2 : Histoire de l'administration	3												
	EC : Histoire de l'administration		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
		6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

UE PLURIDISCIPLINAIRES LETTRES-SCIENCES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : sans objet

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 1 : Métiers de l'enseignement et de l'éducation	3												
		EC : Métiers de l'enseignement et de l'éducation		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
		UE 2 : Littérature de jeunesse et arts visuels	3												
		EC 1 : Littérature de jeunesse		0,5	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
		EC 2 : Arts visuels		0,5	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	O	15 mn
		UE 3 : Sciences de la vie et de l'environnement et sciences de la matière 1	3												
		EC : Sciences Physiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	O	15 mn
			9												
4		UE 1 : Français	3												
		EC : Français		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
		UE 2 : Mathématiques	3												
		EC : Mathématiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
			6												

	UE 1 : Français	3												
	EC : Français		1	EvT		1	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
5	UE 2 : Sciences de la vie et de l'environnement et sciences de la matière 2	3												
	EC : Géologie-Biologie		1	EvT		1	E	1H00	1	E	1H00	1	E	1H00
	UE 3 : Mathématiques	3												
	EC : Mathématiques		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
		9												
6	UE 1 : Français	3												
	EC : Français		1	EvC	100	2	E	2H00	1	E	2H00	1	E	2H00
	UE 2 : Mathématiques	3												
	EC : Mathématiques		1	EvC	100	2	E	1h00	1	E	2h00	1	E	1h30
		6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D’ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D’ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D’EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées...), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
***La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) est possible.
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants posent leur stylo et croisent les bras. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, **des poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2025-2026 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	<p>La non-validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.</p> <p>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »</p> <p>Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</p>	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.